

|   |
|---|
| <b>REGLEMENT COMPLET<br/>GO SPORT – GRAND JEU GOOAL</b> |
|---|

**ARTICLE 1 – Société Organisatrice**

---

La société GO SPORT France, SAS au capital de 34 000 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 428 560 031, dont le siège social est situé 17 Avenue de la Falaise, 38360 Sassenage (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), organise du 30/05/2016 au 10/07/2016 inclus, une opération en magasin Go Sport participant à l'opération et sur [www.go-sport.com](http://www.go-sport.com), un jeu avec obligation d'achat intitulé Grand Jeu Gooal Go Sport (ci-après « le Jeu »). Le Jeu est organisé pour la France métropolitaine (Corse incluse).

**ARTICLE 2 – Conditions relatives aux participants**

---

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure (Etat civil faisant foi) résidant en France métropolitaine (Corse incluse).

La participation au Jeu est strictement personnelle et nominative.

Il ne sera admis qu'une seule participation par preuve d'achat. En cas d'inscriptions multiples, seule la première participation valablement enregistrée sera prise en compte sans que cela ne puisse donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

**ARTICLE 3 – Annonce du Jeu**

---

Le Jeu est annoncé sur le site [www.jeugoal.go-sport.com](http://www.jeugoal.go-sport.com) ainsi que dans les magasins Go Sport participants.

**ARTICLE 4 – Modalités et conditions de participation**

---

**4.1. Modalités de participation**

Pour participer au Jeu, le participant doit :

1. acheter un produit dans un magasin Go Sport participant à l'opération ou sur [www.jeugoal.go-sport.com](http://www.jeugoal.go-sport.com) du 30/05/16 au 10/07/16 inclus,
2. Se connecter sur le site [www.jeugoal.go-sport.com](http://www.jeugoal.go-sport.com)
3. Accéder au Jeu en cliquant sur le bouton « JOUER »
4. Remplir un formulaire, en complétant ses coordonnées personnelles dans les cases obligatoires correspondantes : civilité, nom, prénom, adresse postale, date de naissance et email, ainsi que son acceptation du règlement du Jeu. Il devra également saisir la date de son achat, le nom du point de vente (sauf pour un achat sur [www.go-sport.com](http://www.go-sport.com)), le n° de ticket de caisse ou n° de commande.
5. Après cette inscription, le mécanisme « d'Instant Gagnant », décrit à l'article 5 du présent règlement, démarre et le participant sait immédiatement s'il a gagné et dans l'affirmative le gain remporté.

Après avoir joué, les gagnants des dotations recevront un E-Mail leur indiquant leur gain et les modalités d'obtention.

Pour valider sa participation, le participant devra renvoyer au plus tard le 30/07/2016 :

- Ou bien par E-mail à : [gospport-jeugoal@tessi.fr](mailto:gospport-jeugoal@tessi.fr)
- ou bien par courrier à : Opération Jeu Gooal 19203 – Cedex 3738 – 99383 Paris Concours

les documents suivants :

1. le formulaire du gain complété (cf 5. ci-dessus)

2. et l'original du ticket de caisse ou la confirmation de commande prouvant l'achat d'un produit dans un magasin Go Sport participant à l'opération ou sur [www.go-sport.com](http://www.go-sport.com).

La date d'achat du produit devra être comprise entre le 30 mai 2016 et le 10 juillet 2016 inclus, et avoir été effectué dans l'un des points de vente participants pour constituer une preuve d'achat conforme. Aucun E-mail ou courrier (date du cachet postal faisant foi) reçu après le 30 juillet 2016 ne sera pris en compte.

**Liste des magasins Go Sport ne participant pas à l'opération :**

|                       |   |       |                        |
|-----------------------|---|-------|------------------------|
| BRIANCON              | 2 avenue du Dauphine  | 05100 | BRIANCON               |
| BRIANCON II           | 339 Routes des maison blanches                                    | 05100 | BRIANCON               |
| COLOMBIERS            | Rue de l'Artisanat, ZAC de Viargues                               | 34440 | COLOMBIERS             |
| FORBACH               | Rue Gérard Barthen  | 57600 | MORSBACH               |
| MAULETTE              | Centre commercial - Route de Gambais                              | 78550 | MAULETTE               |
| MESSANCY              | 222 Route d'Arlon   | 6780  | MESSANCY (Belgique)    |
| NANCY FROUARD         | 2 Rue de la Vallée - Espace commercial Grand Air<br>Espace Zephyr | 54390 | FROUARD                |
| SAINT AVOLD           | 21 rue de la piscine - Zone Agora                                 | 57500 | SAINT AVOLD            |
| SAINT DIE DES VOSGES  | 42 rue du 12ème régiment d'artillerie                             | 88100 | SAINT DIE DES VOSGES   |
| SARREGUEMINES         | 4 rue Kellermann  | 57200 | SARREGUEMINES          |
| STRASBOURG LES HALLES | Centre Cial des Halles - 24 Place des Halles                      | 67000 | STRASBOURG             |
| STRASBOURG NORD E     | Route Nationale 63  | 67450 | LAMPERTHEIM            |
| THIONVILLE            | Zone du linkling 3, Avenue du 14 juillet                          | 57180 | TERVILLE               |
| BAGNOLS SUR CEZE      | AV de la Mayre  | 30200 | BAGNOLS SUR CEZE       |
| ORANGE                | C Cial Orange les Vignes  | 84100 | ORANGE                 |
| LES ANGLES            | ZAC Grand Angles  | 30133 | LES ANGLES             |
| RUOMS                 | ZA Arzallier  | 07120 | RUOMS                  |
| LANDERNEAU            | Route de Quinquis Leck  | 29800 | LANDERNEAU             |
| LE FOLGOET            | Résidence de l'Oratoire   | 29260 | LE FOLGOET             |
| MOUTIERS              | 25 rue Bouleaux   | 73600 | MOUTIERS               |
| HAGUENAU              | 24 rue de Nerderbronn ZAC Zinsel                                  | 67590 | SCHWEIGHOUSE SUR MODER |

**4. 2 Conditions de participation au Jeu**

Toute participation ou inscription incomplète, non conforme aux conditions exposées dans le présent règlement, falsifiée, non validée, enregistrée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue ci-dessus ou comportant des indications inexactes ou fausses, ne sera pas prise en considération et sera considérée comme nulle.

Les participants autorisent la Société Organisatrice à procéder à toutes vérifications concernant leur identité ou leur domicile. Toute indication fautive ou erronée entraîne l'élimination immédiate de leur participation et de leur gain.

**ARTICLE 5 – Désignation des gagnants**

Le consommateur connaît immédiatement son gain en application de la procédure d'Instant Gagnant. Pour chaque Instant Gagnant déclenché, le participant gagnera l'une des dotations décrites à l'article 6.

Les lots mis en Jeu font l'objet d'Instants Gagnants, déposés à la SELARL LSL – LE HONSEC Henri-Antoine – SIMHON Rémi – LE ROY Michel, Huissiers de Justice associés à Rambouillet (78), sous la forme « mois/jour/heure/minute ». Ils ont été préalablement tirés au sort, de façon aléatoire par une application dédiée et sont répartis sur toute la durée de l'opération.

Le premier à jouer sera le seul gagnant effectif de l'instant gagnant prédéfini. Dans le cas où aucun gagnant n'a lieu dans l'une ou plusieurs de ces périodes, le lot correspondant sera attribué à l'utilisateur participant directement après ces périodes dites Instants Gagnants.

## **ARTICLE 6 – Lots mis en jeu**

---

### **6.1. Dotations mises en jeu**

Les dotations mises en jeu sont les suivantes :

5 paires de evospeed Tricks dédiées par Antoine Griezmann (valeur commerciale unitaire d'une paire non dédiée : 250 euros) – Taille 42 ; 20 paires de lunettes de soleil Tag Heuer (valeur commerciale unitaire : 149 euros) – Exclusivement des modèles Hommes ; 10 maillots dédiés par un ou plusieurs joueurs de l'équipe de Football du Paris Saint-Germain (valeur commerciale unitaire d'un maillot non dédié : 85 euros) – Taille L ou M selon disponibilités ; 80 Poupluches à l'effigie des joueurs de l'équipe de France de Football (valeur commerciale unitaire : 25 euros) – selon disponibilité ; 150 albums de stickers Panini (valeur commerciale unitaire : 2,50 euros) ; 10 accès VIP pour accéder à des entraînements au centre Ooredoo, centre d'entraînement de l'équipe de Football du Paris Saint-Germain; 50 sacs de sport Kinder Bueno ; 2520 kits de maquillage Coca-Cola © 2016 The Coca-Cola Company. Coca-Cola est une marque déposée de The Coca-Cola Company.

### **6.2. Remise des lots**

Les participants ayant gagné et ayant renvoyé la preuve d'achat originale conforme recevront leur lot à l'adresse postale indiquée au moment de leur participation dans un délai de 6 à 8 semaines par voie postale. Pour les gagnants des accès VIP, Go Sport contactera les gagnants pour organiser la remise du lot.

En cas de non-conformité des preuves d'achats le gain sera annulé et sera remis en jeu aléatoirement sur la période du Jeu, sans contestation possible de la part du participant concerné par l'annulation du gain.

Les lots ne pourront être attribués sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement.

Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces, en échange des lots gagnés. La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots par un lot de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Les dotations qui n'auraient pu pour quelque raison que ce soit, être remises aux gagnants, seront au choix de la Société Organisatrice, attribuées aux consommateurs par le biais de son service consommateurs ou dans le cadre d'une autre opération promotionnelle, ou bien adressées à une association caritative.

## **ARTICLE 7 – Limite de responsabilité**

---

- La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si pour cause de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté ce Jeu devait être annulé, prolongé, écourté, modifié ou reporté. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Des additifs et modifications de règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.
- La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dysfonctionnement du réseau « Internet » empêchant le bon déroulement du Jeu notamment dû à des actes de malveillance externes. La connexion de toute personne au site [www.jeugoal.go-sport.com](http://www.jeugoal.go-sport.com) et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité. Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte due à des actes de malveillance extérieures, et notamment les virus.

- La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient se connecter au site du Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.
- Les modalités du Jeu de même que les prix offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.
- La Société Organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu, et notamment en cas de communication d'informations erronées. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.
- Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.
- La Société Organisatrice n'est pas responsable des informations contenues sur les sites partenaires. Le contenu et les images présentes sur ces sites partenaires relèvent uniquement de la responsabilité du partenaire ou de son éditeur, conformément à la réglementation en vigueur.

## **ARTICLE 8 – Droits incorporels et droit à l'image**

---

La Société Organisatrice pourra solliciter l'autorisation des gagnants afin d'utiliser à titre publicitaire dans toute manifestation publi-promotionnelle liée à la présente opération, ainsi que dans des opérations ultérieures de communication sur les marques de la Société Organisatrice, les nom, prénom, ville et photo des gagnants, exploités ensemble ou séparément, sans que cette utilisation ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur dotation.

## **ARTICLE 9 – Protection des données à caractère personnel**

---

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les participants, feront l'objet d'un traitement informatique.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée par la loi du 6 Août 2004, les participants peuvent s'opposer au traitement informatique de ces données et disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données les concernant en écrivant à : GO SPORT, 5-11 rue Charles de Gaulle, 94140 ALFORTVILLE.

Les données collectées sont indispensables pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu sont réputées renoncer à leur participation.

## **ARTICLE 10 – Règlement**

---

### **10.1 Dépôt**

Le présent règlement complet est déposé à la SELARL LSL LE HONSEC/SIMHON/LE ROY, huissiers de justice associés à Rambouillet (78).

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice, dans le respect des conditions ci-après énoncées et publié dans le magasin. L'avenant sera enregistré à la SELARL d'huissiers de justice dépositaire du règlement. Il entrera en vigueur à compter de sa publication et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

### **10.2. Acceptation du règlement**

La participation au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, sans conditions ni réserve.

### **10.3. Contestation**

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être adressée par écrit à l'adresse suivante :

GO SPORT  
GRAND JEU GOOAL,  
5-11 rue Charles de Gaulle –  
94 140 ALFORTVILLE

dans un délai d'un mois à compter de la clôture du Jeu, soit le 10/09/2016.

Toute demande relative à l'organisation ou à la participation au présent Jeu doit être adressée à :

**Opération Grand Jeu Gooool 19203 - Cedex 3738 - 99383 Paris Concours**

### **10.4. Consultation**

Le règlement complet est disponible gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse

**Opération Grand Jeu Gooool 19203 - Cedex 3738 - 99383 Paris Concours**

jusqu'au 10/07/2016.

Les frais postaux nécessaires à l'obtention du règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur.

Le Règlement est également librement consultable et imprimable sur le site Internet : [www.jeugoal-go-sport.com](http://www.jeugoal-go-sport.com)

En cas de différence entre la version du règlement déposé auprès de l'étude de l'Huissier et la version du règlement accessible en ligne, seule la version déposée chez l'Huissier de Justice prévaudra.

## **ARTICLE 11 – Fraudes et loi applicable**

---

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu pour son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Le présent Jeu ainsi que le présent règlement sont soumis à la loi française.

En cas de désaccord persistant relatif à l'interprétation et l'application du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, le litige relèvera des juridictions compétentes de Paris.